

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 3 SEPTEMBRE 2020

Etaients présents : BOVE Alain, CHADEBEC Brice, COLIN Laurent, PLE Cyril DIMITROPOULOS Claude, GUERINI Claude, LATIL Maryse - PISANO Nadine, RICHAUD Eliette, TRANCHANT Yannick, ALLEGRINI Laetitia, LATIL Marjolaine

Absent : SCHMALTZ Fabien procuration à GUERINI Claude, BENSEGHIR Guillaume procuration à Yannick TRANCHANT, RENAUD Laurent à CHADEBEC Brice,

Secrétaire de la séance : Eliette RICHAUD

### En préambule :

➤ Monsieur le Maire autorise Monsieur Serge GONZALES à présenter son projet de création d'un « club de pétanque » qui jouerait sur l'actuel stade des Bérauds.

Cet exposé porte sur les équipements (la Mairie serait sollicitée uniquement pour la mise à disposition du terrain et des matériaux, soit environ 3200 €), sur les adhérents, le fonctionnement avec les autres clubs, les compétitions régionales, départementales... et les problèmes posés par la location simultanée de la salle des fêtes.

Une convention sera établie précisant tous ces points.

➤ Le Comité des Fêtes représenté par Joëlle Imbert, présidente nous expose sa demande : le comité fête peut-il ré-ouvrir la salle des Associations le samedi soir et le dimanche pour prendre en charge les 16-20 ans. Une demande écrite sera présentée précisant les horaires.

M. le Maire ouvre ensuite la séance en donnant lecture du compte rendu de la séance précédente, lequel compte rendu n'apportant aucune remarque est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire conformément aux articles L 2322-1 et L 2322-2 du Code des Collectivités Territoriales, informe le Conseil Municipal du virement de crédits effectué le 20 juillet 2020 soit :

022 dépenses imprévues - 2 200.00 €

6718 Autres charges exceptionnelles de gestion + 2 200.00 €

Le transfert, soumis au vote, est accepté à l'unanimité des présents.

### ➤ TRANSPORT SCOLAIRE - PRISE EN CHARGE PARTICIPATION DES PARENTS ( DE 2020 039)

Monsieur le Maire informe que depuis le 1er janvier 2019 la compétence transport scolaire a été restituée aux Communes de la Vallée du Jabron, par la Communauté de Communes Jabron, Lure, Vançon, Durance.

A partir de l'année 2019-2020 la nouvelle organisation de la Région suppose que les familles lors de l'inscription paient directement, la participation aux transports scolaire, à la Région.

Dans sa séance du 26 juin 2019 les membres du Conseil municipal ont décidé de prendre en charges la participation financière demandée aux familles pour le transport scolaire 2019-2020.

Concernant l'année scolaire 2020-2021, Monsieur le Maire demande de bien vouloir délibérer quant au montant de la prise en charge par la Commune, sur la participation demandée aux familles résidant sur la Commune de Noyers sur Jabron : soit 90 € par an et par élève, 45 € par an pour les familles à revenus modestes dont le quotient familial est inférieur à 700.00 €. Il précise que cette carte PASS ZOU est valable tous les jours, y compris pendant les vacances scolaires, sur le circuit scolaire de l'élève et sur les lignes de bus interurbaines, les TER et la ligne de Chemins de Fer de Provence du réseau régional ZOU en usage illimité.

***le Conseil municipal à l'unanimité***

► **Décide** de prendre en charge la totalité de la participation financière demandée aux familles pour le transport scolaire des enfants du primaire année scolaire 2020-2021 soit :

- 90 €/an et par élève

- 45 €/an pour les familles à revenus modestes dont le quotient familial est inférieur à 700.00 €

► **Dit** que le remboursement sera effectué aux familles résidant sur la Commune de Noyers sur Jabron sur présentation d'un justificatif de paiement acquitté et du RIB.

Suite à ce vote, Monsieur le Maire fait le point sur la rentrée dans les trois écoles du regroupement scolaire, ainsi que sur les personnels qui travaillent dans ces communes.

#### ➤ **RESTAURATION RAVIN DE CHENEBOTTE - ACQUISITION DE PARCELLE ( DE 2020 040)**

Monsieur le Maire rappelle la délibération DE 2019 003 du 28 janvier 2019, concernant la restauration du vallon de l'école - Chenebotte, dans laquelle il a été décidé de procéder à l'acquisition de parcelles et de signer des conventions de passage avec les différents propriétaires.

Monsieur le Maire informe qu'après étude et réalisation du document d'arpentage, il s'avère que seule la parcelle ZD 28 sera concernée par l'acquisition et une convention de passage sera signée avec le propriétaire de la parcelle ZD 27. Il demande aux membres du Conseil de délibérer.

***Le Conseil municipal à l'unanimité***

▶ **Accepte** l'acquisition d'une partie de la parcelle ZD 28 soit 2 a 86 ca, longeant la digue du Jabron afin de pouvoir réaliser les travaux de restauration du Vallon :

▶ **Décide** de signer une convention de passage avec le propriétaire de la parcelle ZD 27

▶ **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

#### ➤ **REFLEXION SUR LE DOCUMENT D'URBANISME**

Monsieur le Maire expose que la carte communale, qui date de 2006, doit être prochainement révisée. De même que les autres communes de la vallée, la carte communale est préférée au PLU par les membres du Conseil municipal. Un groupe de réflexion (voir plus loin) sera créé pour cette étude.

Des demandes de modification de la carte sont déjà arrivées en Mairie.

#### ➤ **DOSSIER FODAC ET ADRESSAGE**

Le dossier FODAC présenté pour le financement de l'adressage a été refusé parce que cet organisme avait déjà été sollicité pour les cloches. Une seule demande par année peut être honorée.

Une autre proposition que celle de la Poste a été reçue dont la prestation étude s'élève à 3 820 € et de 10780 € pour la fourniture et la pose de plaques. Elle propose l'exécution des travaux en deux mois. Cette société a déjà travaillé dans la vallée et a donné entière satisfaction.

Le groupe de réflexion sur le sujet étudiera cette demande. Pourra-t-on demander au SIVU la prise en charge de cette dépense ?

#### ➤ **ORGANISATION DE GROUPES DE REFLEXION**

##### **Groupe de réflexion n°1 ; FINANCES, COMMERCE, EMPLOI ET RESSOURCES HUMAINES**

Claude DIMITROPOULOS, Claude GUERINI, Maryse LATIL, Laurent COLIN, Brice CHADEBEC

##### **Groupe de réflexion n°2 : CULTURE ET PATRIMOINE**

Alain BOVE, Claude GUERINI, Maryse LATIL, Claude DIMITROPOULOS, Eliette RICHAUD

##### **Groupe de réflexion n°3 : ESPACE PUBLIC, QUALITÉ DE VIE ET COMMUNICATION**

Cyril Plé, Laurent COLIN, Yannick TRANCHANT, Létizia ALLEGRINI, Nadine PISANO

##### **Groupe de réflexion n°4 : ACTION SOCIALE, SANTÉ, ÉCOLE ET PETITE ENFANCE**

Marjolaine LATIL, Létizia ALLEGRINI, Maryse LATIL, Nadine PISANO

##### **Groupe de réflexion n°5 : URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

Yannick TRANCHANT, Guillaume BENSÉGUIR, Claude DIMITROPOULOS, Brice CHADEBEC

**Groupe de réflexion n°6 : JEUNESSE, SPORT, ASSOCIATIONS ET TOURISME**

Laurent COLIN, Nadine PISANO, Létizia ALLEGRINI, Marjolaine LATIL

La composition de ces groupes de réflexion pourra évoluer.

Fin de la séance à 23 H 20

**Le Maire,  
B. CHADEBEC**

